

Conditions pour une formation initiale raccourcie "FIR" ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTE COMMUNAUTAIRE

Remarque :

Pour votre information, une classe composée uniquement de personnes en formation FIR sera ouverte à condition d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Organisation de la formation :

- ✓ Durée de la formation sur deux ans, comprenant 1-2 jours de cours par semaine, selon les ordonnances fédérales et le planning des écoles professionnelles. Exemption des cours de culture générale sous conditions
- ✓ **Participation aux cours inter-entreprises obligatoire**

Conditions d'admission :

- ✓ Age minimum requis 22 ans
- ✓ **Expérience requise : justifier au moins de deux ans de pratique professionnelle avant la formation sous la forme d'une occupation de 60 % minimum dans le domaine des soins et de la santé**
- ✓ Avoir un contrat à 60 % minimum avec un employeur dans le domaine des soins et de la santé
- ✓ **Signature d'un contrat d'apprentissage auprès du SFOP**

Dossier administratif :

- ✓ Curriculum vitae avec photo passeport
- ✓ Copie des diplômes et certificats
- ✓ Formulaire d'inscription
- ✓ Attestation de l'employeur justifiant les deux ans de pratique requis

Frais de formation :

- ✓ Frs 95.- environ par année pour matériel de formation
- ✓ Ouvrages professionnels (environ 500.-)

Délai d'inscription :

- ✓ Le contrat d'apprentissage doit être signé le plus rapidement possible mais au plus tard pour la rentrée scolaire.
- ✓ Le dossier de candidature doit parvenir directement à l'école